

**DOSSIER ADMINISTRATIF**  
**« AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE »**  
**Au titre des articles L181-1 et suivants du Code de l'Environnement**  
**Valant Autorisation Code de l'Energie – Energie Hydraulique**

**Dossier de Demande d'Autorisation du Projet**  
**de Microcentrale Hydroélectrique de Lignet-2**  
**et de Régularisation de l'aménagement sur**  
**Le Versoud à La Rivière (38)**



*Avril  
2017*

*BASSIN VERSANT DE L'ISERE – SOUS-BASSIN ISERE AVAL*  
*AFFLUENT RIVE GAUCHE DE L'ISERE*



**TEMCIS Consultants**  
150 Chemin de Soyans - 26160 Pont de Barret  
☎ 04 75 90 45 75   info@temcis.com

**RIVE Environnement**  
3, Avenue de l'Europe - 38120 Saint-Egrève  
☎ 06 46 06 59 58  
rive.environnement@cegetel.net

## PIECES DU DOSSIER ADMINISTRATIF

### DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Pièce 1 : Nom, Adresse, SIRET du Demandeur

Pièce 2 : Emplacement du Projet

Pièce 3 : Justificatif de libre Disposition des Terrains ne dépendant pas du domaine public sur lesquels les travaux d'aménagement de la force hydraulique doivent être exécutés

Pièce 4 : Caractéristiques principales des ouvrages, Rubriques de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 Code de l'Environnement, Rubriques de la nomenclature annexée à l'article R 122-2 Code de l'Environnement, Débit maximal dérivé, Hauteur de chute brute maximale, Puissance maximale brute, Volume stockable, Moyens de suivi et de surveillance, Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident, Consignes d'exploitation en période de crue, Conditions de remise en état du site après exploitation

Pièce 5 : Etude d'Incidence Environnementale dont Incidences Natura 2000 et Résumé Non Technique

Pièce 6 : Décision cas par cas

Pièce 7 : Eléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles mentionnées aux paragraphes 4 et 5.

Pièce 8 : Note de Présentation Non Technique

Pièce 9 : Note justifiant les Capacités Techniques et Financières du pétitionnaire et la durée d'autorisation proposée

Pièce 10 : *Pour les usines d'une puissance supérieure à 500 kW ; NEANT*

Pièce 11 : Justificatif d'Absence d'Etude de Danger pour la Conduite

Pièce 12 : Justificatif d'Absence d'Etude de Danger pour l'Ouvrage Hydraulique

Pièce 13 : Justificatif de Non Demande de Dérogation « Espèces Protégées » au titre du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, de non demande d'autorisation au titre des sites classés ou en instance de classement, de non demande d'autorisation spéciale au titre des réserves naturelles nationales

Pièce 14 : Justificatif d'Absence de Défrichement - Recevabilité au titre du Code Forestier